

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASCO 10 G Dotations (8.512 euros) à divers collèges parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Palissy – 10è	Remplacement de deux vérins sur une porte de l'escalier de secours	455 euros
Collège Galois – 13è	Dépannage du réseau de chauffage du collège	3.170 euros
Collège Ronsard – 17è	Maintenance du système de sécurité incendie	717 euros
Collège Berlioz – 18è	Réparation du système de désenfumage	871 euros
Collège Clémenceau – 18è	Maintenance du réseau de chauffage	2.268 euros
Collège Dormoy – 18è	Réfection en peinture du secrétariat de l'intendance et de l'appartement de fonction du principal adjoint	1.031 euros
	Total	8.512 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2015.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO